**ARRÊTÉ**

**portant commissionnement de M. ou Mme [Nom Prénom]**

**en matière d’infraction à l’urbanisme**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de l’urbanisme, et notamment ses articles L.480-1 et suivants ainsi que ses articles R.610-1 et suivants,

Considérant que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions aux règles d’urbanisme,

**ARRÊTE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Article 1** **:** | M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est désigné(e) pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d’urbanisme, et est notamment habilité à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du code de l’urbanisme.  Il *(ou elle)* devra être muni(e) du présent commissionnement au cours de l’accomplissement de ses missions. |
| **Article 2** **:** | Avant d’entrer en fonction, l’agent devra prêter serment devant le Tribunal d’instance dans lequel il *(ou elle)* devra jurer de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l’exercice de cette mission. |
| **Article 3** **:** | Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :  - Transmis au représentant de l’Etat.  - Notifié à l'intéressé(e).  Ampliation adressée au :  - Président du Tribunal d’instance,  - Responsable des forces de l’ordre étatique territorialement compétent, |

Fait à [**commune**], le [**date**]

Le Maire *(ou le Président),*

Le Maire (ou le Président),

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [**date**] Signature de l’agent :